

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 24 janvier 2008 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Bernard Rodrigue, représentant de Saint-Philibert

Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière

Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth

Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset

Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

René Paquet, représentant de Saint-Théophile

Marco Marois, représentant de Saint-Benoît-Lâbre

Brigitte Bolduc, représentante de Lac Poulin

Stéphane Auclair, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Lachance, président et représentant de la municipalité de Saint-Gédéon de Beauce.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3625-08

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère

APPUYÉ par Madame Christine Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants:

L'item 5.3 Colloque Régional Réseau Environnement;

L'item 9A Félicitation au comité organisateur du social des fêtes;

L'item 9B Compensation financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3626-08

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2007

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis

APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 décembre 2007 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 24 janvier 2008;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois de décembre 2007;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de décembre 2007 avec compilation pour l'année 2007 en entier.

RÉSOLUTION NO: 3627-08

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Beaudoin
APPUYÉ par Monsieur Stéphane Auclair
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-700720 à #C-700783 inclusivement, de même que les chèques #C-800001 à #C-800034 inclusivement et les chèques #C-270484 à #C-270500 inclusivement ainsi que les chèques #C-280001 à #C-280025 inclusivement pour un déboursé total de 977 610.13\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3628-08

COLLOQUE – SALON – CONGRÈS – RENDEZ-VOUS

- CONSIDÉRANT** que la Régie est sollicité plusieurs fois par année, afin d'assister à différentes rencontres concernant la gestion des matières résiduelles;
- CONSIDÉRANT** qu'il se tiendra à Québec, jeudi le 21 février 2008, un colloque régional de Réseau Environnement et ayant comme sujet de discussion « La mise en valeur des matières compostables »;
- CONSIDÉRANT** que le 11^e Rendez-vous du 3R MCDQ se tiendra à Saint-Hyacinthe les 06 et 07 mars 2008;
- CONSIDÉRANT** qu'il se tiendra à Québec le 01 et 02 avril 2008 le Salon des technologies environnementales du Québec – 2008;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Éric Lachance, président, soit désigné pour représenter la Régie au Salon des technologies environnementales;

QUE les frais inhérents soient à la charge de la Régie;

QUE soit décliné pour l'année 2008, l'invitation à participer au deux (2) autres activités.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3629-08

CONTRIBUTION AU REER DES EMPLOYÉS EN 2008

- CONSIDÉRANT** que la paie des employés de la Régie sera répartie sur 53 semaines en 2008;
- CONSIDÉRANT** que la résolution #3130-04 adoptée le 25 novembre 2004 spécifiait que la Régie acceptait de contribuer au REER des employés à raison de 8.00\$ par semaine pour un maximum de 416.00\$ annuellement;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'ajuster pour l'année 2008 la contribution de l'employeur en la majorant de 8.00\$, pour la porter à un maximum de 424.00\$;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Brigitte Bolduc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de modifier sa résolution #3130-04 afin de porter à 424.00\$ le maximum de sa contribution au REER des employés pour 2008.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3630-08

REMERCIEMENTS

- CONSIDÉRANT** que Monsieur André Veilleux a œuvré pour la Régie de juillet 1997 à décembre 2007 comme opérateur de la balance;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Veilleux a informé verbalement Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier le 12 janvier 2008 qu'il ne serait plus disponible en 2008;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adresse à Monsieur Veilleux ses plus sincères remerciements pour les services rendus et lui souhaite « bonne retraite ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3631-08

SOCIAL ANNUEL

- CONSIDÉRANT** que le social annuel de la Régie, regroupant administrateurs et employés ainsi que leur conjoint s'est tenu le 12 janvier 2008 à la Salle de Quilles Élite de Saint-Georges;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adresse aux membres du comité organisateur ses plus sincères félicitations pour la réussite de l'évènement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3632-08

CHÈQUE DE COMPENSATION

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu de Recyc-Québec en date du 21 janvier 2008 un chèque au montant de 117 691.01\$, représentant le solde à recevoir dans le dossier des compensations pour les services de la collecte sélective pour les années 2005 et 2006;

CONSIDÉRANT que ce conseil s'est déjà prononcé par sa résolution #3619-07 adoptée le 20 décembre 2007, afin de répartir entre les municipalités membres l'acompte au montant de 235 838.95\$ reçu le 31 octobre 2007;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le chèque au montant de 117 691.01\$ soit retourné aux municipalités membres selon le pourcentage de leur tonnage déclaré par l'entrepreneur chargé de donner le service, pour la période comprise entre mars 2005 et décembre 2005 inclusivement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3633-08

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 20h06.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ÉRIC LACHANCE

ROGER TURCOTTE